

EXTRAIT DES DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAYOTTE
**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU CENTE-
OUEST**

S/C Hôtel de Ville de TSINGONI

Place Zoubert Adinani

B.P. 35

97680 TSINGONI

Tél. : 0269637676 ; Fax : 0269637677

N° 01

Séance du 21/01/2018



Objet : Participation des deux élus communautaires à l'assemblée générale de l'association INTERCO' OUTREMER à Paris.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 12

Nombre de suffrages : 14

Le quorum n'ayant pas été atteint le 17 janvier, l'an 2018 le 21 janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie, pour une deuxième lecture, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

Mme ABDOU –MADI Sandati, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. ATTOUMANI Harouna, Mme BAMANA Anchya, M. ATTOUMANI Issoufi, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, Mme MADI ASSANI Binti, M. MADI Saïd, Mme MROIVILI Amina Moilim,.

Etaient absents :

M. ABDOU Mikidachi, M. ABDALLAH Saïd, , Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima, M. AHMED-COMBO Ali, Mme BACAR Inchaty Soilihi, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, Mme AHMED Aïda, Mme MAHADI Salima, M. ALI-MALLOU Assani, Mme ALI Fatima, Mme DOUKAINI Kamaria, M. KAMARDINE Mansour, M. MATTOIR Abdullah, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufian, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MASSIALA Sadanati, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. MIKIDADI Madihali, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme CHANFI Dahabia, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. YOUSSEOUFOU Soulaïmana.

Date de convocation :
17/01/2018

Date d'affichage :
21/01/2018

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

22/01 /2018

Et affichage du :

22/01/2018

Procurations :

Mme HOULAME Aïda a donné procuration à Mme BAMANA Anchya.

Mme DOUKAINI Kamaria a donné procuration à M. MADI Saïd.

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M. ANTOINE Ibrahim Salim.

Vu les statuts de l'association INTERCO' OUTREMER, notamment sont article 9-1 qui dispose que : « chaque institution adhérente dispose de deux représentants ; étant précisé que chaque membre ne peut recevoir qu'une seule procuration » ;

Considérant que la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO) est membre de l'association INTERCO' OOUTREMER à jour de ses cotisations annuelles ;

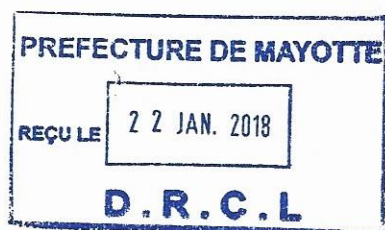
Considérant que la prochaine assemblée de l'association INTERCO OUTREMER se tiendra à Paris le 31 janvier 2018.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes du Centre-Ouest propose d'envoyer M. HAMADA Dahalane Patrick et M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa ;

Considérant qu'en marge de l'assemblée générale de l'association INTERCO' OUTREMER se tiendront aussi les travaux de l'ANEL/EUCC et de l'ADCF du 1^{er} au 2 février 2018 inclus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire décide :

1. d'envoyer une délégation de deux élus de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, à savoir : HAMADA Dahalane Patrick et M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa pour participer à l'assemblée générale de l'association INTERCO' OUTREMER qui se tiendra à Paris le 31 janvier 2018 et aux travaux de l'ANEL, EUCC et de l'ADCF du 1^{er} au 2 février 2018 inclus.
2. De prendre en charge les frais de transport aérien Aller/Retour DZAOUZDI/PARIS et les frais de missions (hôtel et repas) du 28 janvier 2018 au 02 février 2018 inclus de la délégation précédemment désignée selon les barèmes en vigueur.



VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Fait à TSINGONI, le 21/01/2018.

Le Président,

M. ZAnoudine ANTOYISSA

